



Ministry of Economic Affairs of the
Netherlands

Rapport de l'énergie

Transition vers la durabilité



Rapport de l'énergie

Transition vers la durabilité

Préface

Nous avons le plaisir de présenter la synthèse du rapport néerlandais sur l'énergie. Ce rapport sur l'énergie, publié en janvier 2016 par le ministère néerlandais des Affaires économiques, présente l'avis du gouvernement sur le futur système énergétique des Pays-Bas.

L'objectif du gouvernement néerlandais est d'arriver à un système énergétique à faible teneur en carbone, qui est sûr, fiable et abordable. L'Accord sur l'énergie pour une croissance durable, que le secteur de l'énergie, les organisations non gouvernementales, le gouvernement et les autres autorités publiques ont signé en septembre 2013, représente un jalon important sur la voie d'un système énergétique plus durable. L'Accord vise, entre autres, une augmentation annuelle de 1,5 % de l'efficacité énergétique et une part accrue des énergies renouvelables (14 % d'ici 2020 et 16 % d'ici 2023).

Le rapport sur l'énergie de janvier 2016 se concentre sur la phase ultérieure à l'Accord sur l'énergie, au-delà de 2023. La difficulté principale est d'arriver à un système d'approvisionnement en énergie à faible teneur en carbone d'ici 2050. Dans le cadre de notre politique énergétique, les efforts s'appuieront sur trois principes majeurs : 1) axer sur la réduction de CO₂ ; 2) capitaliser sur les débouchés économiques qu'offre la transition énergétique et 3) intégrer l'énergie dans une stratégie de planification spatiale.

La façon de mener cette transition est analysée en faisant la distinction entre quatre fonctions énergétiques : l'énergie nécessaire au chauffage des locaux, l'énergie nécessaire à la production industrielle, l'énergie nécessaire au transport et l'énergie nécessaire à l'électricité et l'éclairage. Le rapport sur l'énergie présente en détail notre vision des développements actuels et futurs de ces fonctions énergétiques dans la perspective d'atteindre une économie à faible teneur en carbone en 2050. Cette nouvelle approche nous permet de concentrer nos efforts sur la transition énergétique.

Le rapport sur l'énergie annonce également le dialogue sur l'énergie. Ce dialogue est une vaste consultation publique qui sera lancée officiellement en avril 2016 et durera trois mois. Durant cette consultation, de nombreuses parties prenantes de tous horizons auront l'occasion d'échanger leurs points de vue sur le futur système énergétique. Les résultats de cette consultation feront l'objet d'une présentation publique et contribueront à l'agenda de la politique énergétique, qui sera publié fin 2016. Par ailleurs, le dialogue sur l'énergie contribuera largement à sensibiliser à la transition énergétique aux Pays-Bas.

Le contexte international élargi de notre politique énergétique (et climatique) constitue un thème central de ce rapport sur l'énergie. Notre approvisionnement en énergie est étroitement lié aux marchés de l'énergie en Europe et dans le reste du monde. La réussite de la transition énergétique repose sur l'efficacité des accords internationaux et marchés

de l'énergie. Ce rapport sur l'énergie peut être considéré comme une contribution au dialogue mondial engagé dans le domaine de l'énergie. Si vous souhaitez en savoir plus sur le rapport, n'hésitez pas à contacter le ministère des Affaires économiques des Pays-Bas (ou l'ambassade des Pays-Bas dans votre pays) pour obtenir de plus amples informations.

Résumé

Le gouvernement néerlandais aspire à mettre en place, dans le cadre d'une coopération internationale, un approvisionnement énergétique à faible émission de CO₂ qui soit à la fois sûr, fiable et abordable. Un immense défi qui va nous demander beaucoup d'efforts mais les Pays-Bas sont en bonne position pour réaliser cette transition. Nous y parviendrons en adoptant une approche créatrice d'opportunités pour les entreprises innovantes. Les émissions de CO₂ trop élevées représentent un problème mondial. Le 12 décembre 2015, 195 pays ont adopté un important accord sur le climat sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Différents objectifs ont été fixés dans cet accord sur le climat, comme la limitation du réchauffement climatique à moins de 2°C et l'atteinte d'un équilibre entre les émissions et les absorptions de gaz contribuant à l'effet de serre au cours de la deuxième moitié du XXI^e siècle. Le Conseil Européen s'est félicité de l'adoption de cet accord sur le climat et en particulier de sa nature internationale et juridiquement contraignante. Cet accord sur le climat influence également la politique climatique et énergétique néerlandaise. En la matière, les accords européens prévalent sur les lois néerlandaises. Ce Rapport énergétique se base sur les ambitions européennes existantes. L'accord sur le climat peut entraîner une réévaluation de ces ambitions, ce qui aura des conséquences pour tous les États Membres, y compris les Pays-Bas. L'Europe peut contribuer à la réduction des émissions de CO₂ via la coopération et la prise d'engagements forts. Un marché européen de l'énergie efficace favorise notre approvisionnement énergétique abordable, fiable et durable.

Le gouvernement tient à maintenir entièrement les engagements européens pour 2020, 2030 et 2050 ainsi que les engagements pris dans l'Accord énergétique aux côtés d'organisations environnementales, d'entreprises et d'autorités publiques. Nous devons également garantir un niveau de sécurité élevé et promouvoir de nouvelles formes d'énergie.

Ce Rapport énergétique offre une vision intégrale de l'avenir de l'approvisionnement énergétique des Pays-Bas. Le gouvernement fixe trois axes de travail pour réaliser la transition vers l'énergie durable :

- 1) diriger nos efforts sur la réduction des émissions de CO₂ ;
- 2) concrétiser les opportunités économiques engendrées par la transition énergétique et
- 3) intégrer l'énergie dans la politique d'aménagement du territoire.

1 Diriger les efforts sur la réduction des émissions de CO₂

Les Pays-Bas font partie d'une coalition internationale visant à réduire de manière drastique les émissions de gaz contribuant à l'effet de serre, afin d'atteindre un équilibre à l'échelle mondiale entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre (notion de neutralité climatique) au cours de la deuxième moitié du XXI^e siècle, conformément aux termes de l'accord sur le climat. L'approvisionnement énergétique des Pays-Bas est intrinsèquement lié aux marchés de l'énergie en Europe et dans le reste du monde. Le gouvernement veut réduire les émissions de gaz à l'effet de serre en Europe de 80-95 %

d'ici à 2050, en accord avec les engagements et les initiatives pris au niveau européen, comme le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE). Cela est nécessaire pour que le processus de réduction du CO₂ se déroule le plus efficacement possible.

La manière dont nous donnons forme à cette transition doit nous donner le temps et l'opportunité de réaliser les innovations technologiques que nous ne pouvons pas encore prévoir maintenant. Le gouvernement veut également permettre le recours à des solutions et des idées locales, comme l'utilisation de la chaleur industrielle résiduelle dans les quartiers résidentiels existants. Nous devons faire preuve de flexibilité dans nos efforts pour réduire les émissions de CO₂. Afin d'atteindre des innovations technologiques et des solutions locales tant que possible le gouvernement formule l'objectif final mais il ne décrit pas avec précision la méthode à suivre (pour y arriver).

Outre l'utilisation du SCEQE pour les émissions des entreprises, des accords contraignants pour les États Membres sont en cours d'élaboration en 2016 au niveau européen afin de transposer l'objectif de réduction des émissions de gaz à l'effet de serre aux secteurs hors SCEQE, comme l'environnement bâti. Suite à la décision européenne, le gouvernement va prendre des engagements sur la manière dont les Pays-Bas vont pouvoir relever ce défi, sans perdre de vue les objectifs pour 2050.

Dans l'état actuel des connaissances sur le sujet, la quasi-totalité des sources énergétiques et des technologies à faible émission de CO₂ seraient aujourd'hui nécessaires pour atteindre l'objectif de réduction de CO₂ visé. Économie d'énergie, biomasse, production d'électricité propre, captage et stockage du CO₂ (CCS) seront sans doute des éléments essentiels de la politique énergétique jusqu'à 2050. Leur degré d'utilisation dépendra autant de la demande en énergie que de l'offre (qui reste en partie à développer) énergétique et de son prix. Compte tenu de ces incertitudes, le gouvernement n'exclut aucune option à faible émission de CO₂, à partir du moment où elles contribuent à mettre en place un approvisionnement énergétique sûr, fiable et abordable. Dans l'état actuel du marché énergétique, la construction d'une nouvelle centrale nucléaire n'est pas nécessaire mais le gouvernement n'exclut pas d'avance le recours à de nouvelles techniques nucléaires à condition que celles-ci soient sûres.

À l'heure actuelle, notre approvisionnement énergétique repose presque à 95 % sur les combustibles fossiles. Ces derniers continueront à jouer un rôle au cours des décennies qui viennent mais leur importance va diminuer. Le marché de l'électricité (opère) passe une transition vers les énergies renouvelables. En huit ans les parcs éoliens offshore pourront produire de l'électricité pour cinq millions de foyers.. La construction de nouvelles centrales à charbon ne s'inscrit pas dans cette transition. En effet, il est important que le marché de l'électricité s'oriente de façon plus explicite vers les technologies les moins polluantes.

La mise en place d'une tarification incitative au niveau du SCEQE incitera à terme les exploitants de centrales à charbon soit à prendre des mesures en vue de limiter les émissions de leurs centrales, comme le captage et le stockage du CO₂ (CCS), soit à fermer leurs portes. Le gouvernement va élaborer différents plans, en collaboration avec les acteurs du secteur et les différentes parties impliquées, pour permettre l'élimination progressive des centrales à charbon.

Le gaz naturel, le moins polluant des combustibles fossiles, va continuer à jouer un rôle prépondérant pendant encore longtemps. En matière d'extraction de gaz, la sécurité des habitants est la priorité numéro un. Aussi longtemps que les Pays-Bas auront besoin de gaz naturel, l'extraction en toute sécurité de ce dernier à des coûts acceptables continuera de contribuer à notre indépendance énergétique.

Le 10 juillet 2015, le gouvernement a décidé que l'exploration et l'extraction commerciales du gaz de schiste ne seraient pas à l'ordre du jour dans les cinq années à venir. Nous ne savons pas encore si l'exploration et l'extraction commerciales du gaz de schiste seront nécessaires à plus long terme. Cela dépendra notamment du tempo et de la voie empruntée par la transition. L'utilisation de gaz naturel sera limitée au maximum grâce à des économies d'énergie et à l'utilisation de ressources durables. En outre, la géopolitique et les développements du marché joueront également un rôle sur le long terme. Par ailleurs, les développements techniques auront une influence sur les méthodes d'extraction et donc sur des aspects tels que la sécurité, l'environnement et l'habitat. Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas exclure déjà maintenant l'option offerte par le gaz de schiste sur le long terme. À l'heure actuelle, aucune information précise n'est disponible sur la quantité de gaz de schiste exploitable dans le sous-sol néerlandais. Pour prendre une décision pondérée sur l'attribution de permis d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste à des fins commerciales, des recherches approfondies doivent être conduites sur plusieurs années, en particulier à la lumière des risques potentiels et des (peurs) soucis exprimés sur le sujet au sein de la société. Ces recherches évaluent également les solutions éventuelles pour réduire les risques. La spatialisation de la prise de décision sur le gaz de schiste est intégrée dans la Vision Structurelle sur les Sous-Sols. Un examen politico-social approfondi de la situation devra être réalisé dès que les résultats des recherches seront disponibles. Cet examen permettra notamment d'évaluer si le gaz de schiste offre une option viable et si oui, sous quelles conditions il peut être exploité. Les gouvernements décentralisés sont activement impliqués dans ce processus.

2 Concrétiser les opportunités économiques

La transition énergétique offre des opportunités pour préserver et développer le modèle économique néerlandais. Les entreprises offshore néerlandaises travaillent aujourd'hui activement à la mise en place de parcs éoliens offshore à travers le monde. L'ambition du gouvernement est de permettre aux Pays-Bas de continuer à concrétiser les opportunités qui se présentent en développant et en appliquant des solutions innovantes. Les entreprises néerlandaises pourront ainsi apporter leur contribution à la transition énergétique mondiale.

La transition mondiale vers des sources d'énergie, des processus de production, des produits et des services à faible émission de CO₂ influe sur la structure économique des Pays-Bas. Pour que cette transition soit réussie, entreprises existantes et nouveaux acteurs doivent développer des solutions innovantes dans de nombreux domaines. Les entreprises existantes en particulier doivent réussir à anticiper la transition en se renouvelant et en modifiant si besoin leur modèle économique. Les entreprises à forte consommation en CO₂ qui ne parviennent pas à effectuer la transition n'auront pas finalement leur place dans une économie décarbonée.

Pour stimuler l'innovation, le gouvernement s'engage avant tout sur la mise en place d'un environnement favorable aux entreprises et à l'innovation. A cet effet, il est indispensable d'instaurer des cadres clairs, constants et stimulants pour la transition en vue de 2050.

Par ailleurs, le gouvernement stimule l'innovation en facilitant l'organisation de réseaux (internationaux) composés d'entreprises, d'organismes de recherche et de gouvernements, augmentant ainsi les connaissances sur les marchés étrangers.

Enfin, entreprises et gouvernement doivent accorder une attention égale aux différentes phases du processus d'innovation, allant de la recherche fondamentale à la mise en œuvre en passant par le développement et la démonstration. De cette manière, les technologies (quasiment) prêtes pour le marché peuvent être utilisées le plus rapidement possible et les technologies qui permettront les innovations de demain peuvent être introduites.

3 L'énergie devient partie intégrale de l'espace

Cette transition vers un approvisionnement énergétique durable va entraîner une modification du paysage résidentiel, industriel et rural. Ce constat s'applique aussi bien à la production à grande échelle (parcs éoliens), à l'acheminement d'électricité par câbles haute tension, au stockage souterrain de CO₂ (CCS) et aux initiatives à petite échelle, comme les panneaux solaires. La transition énergétique ne pourra réussir que si un dialogue précoce et approfondi est engagé avec les citoyens, les entreprises et les organisations de la société civile sur la spatialité de la production, du stockage et du transport de l'énergie. Il faut examiner en parallèle les avantages offerts par les initiatives en matière d'approvisionnement énergétique et les inconvénients ou les risques pour les habitants. A cet effet, il faut évaluer avec l'ensemble des parties les différentes possibilités disponibles en termes d'aménagement de l'espace pour permettre la production, le stockage et le transport de l'énergie. Il est ensuite possible, sur la base de cette évaluation, de prendre des engagements avec les différentes parties sur les défis à relever à l'échelle régionale et la répartition des responsabilités, des avantages et des inconvénients. Ce processus implique une répartition claire des rôles lors de la mise en œuvre des projets énergétiques. La responsabilité du processus d'aménagement du territoire repose autant que possible sur la province ou la municipalité concernée. Pour les activités en mer du Nord, c'est le gouvernement qui fait office d'autorité compétente. La coopération avec les citoyens, les entreprises et les organisations de la société civile relève essentiellement de la responsabilité de l'initiateur du projet, qui en cela collabore à l'autorité compétente.

Quatre fonctions énergétiques

Le Rapport énergétique distingue quatre fonctions énergétiques dans la manière dont nous utilisons l'énergie : l'énergie utilisée pour chauffer un espace, pour produire de la chaleur industrielle, pour le transport et pour produire de la puissance et de la lumière. Cette classification nous permet de clarifier notre demande en énergie et de concentrer nos efforts sur la transition énergétique. Nous pouvons ainsi identifier plus facilement les secteurs qui réclament notre intervention pour réaliser la transition vers un approvisionnement énergétique durable.

La réduction des émissions de CO₂ – dit la voie de la transition – prendra donc une forme différente par fonction énergétique. Le chauffage des maisons demande, par exemple, d'autres solutions durables que le secteur du transport. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte, notamment la disponibilité des innovations nécessaires, le degré de dépendance par rapport à l'étranger ainsi que le nombre et le type de parties ayant un rôle à jouer. Une approche spécifique est donc nécessaire par fonction énergétique.

1 Chauffage de l'espace

À l'heure actuelle, le gaz naturel néerlandais est la principale source d'énergie pour chauffer les maisons, les bâtiments, les serres horticoles et l'eau du robinet. Pour rendre durable notre approvisionnement énergétique, nous allons devoir réduire considérablement notre utilisation de ce gaz. A cet effet, nous pouvons commencer dans un premier temps par miser sur les économies d'énergie.

En vertu des engagements européens, les États Membres doivent veiller à ce que tous les nouveaux bâtiments affichent fin 2020 une consommation d'énergie quasiment nulle. L'Accord énergétique stipule que les bâtiments doivent afficher au moins un label énergétique A d'ici à 2030. Une tendance positive commence à se dessiner. Les citoyens et les entreprises prennent de plus en plus souvent des mesures d'économie d'énergie, comme l'application de matériaux d'isolation et l'installation de panneaux solaires. Mais la marge de progression en termes d'économie d'énergie demeure très importante dans les années à venir. L'idée consiste également à répondre à la demande restante en s'appuyant un maximum sur la production locale (pompes à chaleur et chauffe-eau solaires notamment), sur un réseau de chauffage à base chaleur résiduelle ou de géothermie ou sur le gaz vert.

La transition énergétique va demander des changements dans l'infrastructure de chauffage. Il est recommandé de combiner la prise de décision sur un dispositif d'approvisionnement en chaleur plus durable avec des plans pour l'installation ou le démantèlement progressif d'une infrastructure ou avec des plans de restructuration de zones résidentielles et de zones industrielles. Mieux vaut que les choix relatifs à l'aménagement du dispositif d'approvisionnement en chaleur soient pris à l'échelle locale, en fonction des circonstances et des préférences locales. Pour permettre une approche sur mesure dans les différents quartiers, la transition énergétique en matière de chauffage est plus que jamais un enjeu local et régional, avec un rôle accru pour les

autorités locales, les gestionnaires de bâtiments, les promoteurs immobiliers et les habitants. L'élaboration d'un plan chaleur (régional) constitue une première phase. Le gouvernement soutiendra tant que possible les efforts communs et la prise de décision locale, via la prise de mesures politiques et commerciales pour l'approvisionnement énergétique et la gestion de l'infrastructure.

2 Chaleur industrielle

Les Pays-Bas possèdent une industrie riche et variée. Les raffineries et autres industries de la chimie, de la métallurgie et du papier sont de grands consommateurs d'énergie. À l'heure actuelle, la technologie ne permet pas encore de réaliser d'importantes économies d'énergie. Il faut généralement de repenser complètement les processus technologiques, ce qui demande du temps. Les avancées technologiques ne pourront sans doute être appliquées que plus tard, aux alentours de 2050. Le premier défi consiste donc à aménager les processus pour utiliser moins de chaleur ou une chaleur moins importante. Électrification, production durable de vapeur et exploitation de la chaleur résiduelle par des clusters industriels sont autant de pistes de réflexion. Mais le recours aux combustibles fossiles va rester encore longtemps indispensable pour une partie de la production à haute température, avec mise en place à terme de solutions de captage et de stockage du CO₂.

Les entreprises actives dans ces secteurs évoluent souvent sur une scène internationale très concurrentielle, dans un marché parfois en surcapacité face à des entreprises établies dans des pays où les prix de l'énergie sont inférieurs à ceux pratiqués en Europe et où le coût de la main-d'œuvre et la législation environnementale sont différents de la situation sur le vieux continent. Nous devons tenir compte de ce contexte international. C'est pourquoi les Pays-Bas militent pour un renforcement du système d'échange de quotas d'émissions et l'application à l'échelle mondiale et européenne de l'accord sur le climat de l'ONU conclu en décembre 2015. Le renforcement de la compétitivité repose essentiellement sur la capacité des entreprises à innover. C'est pourquoi, malgré ce contexte international, une politique nationale a également été mise en place pour réaliser la transition énergétique dans l'approvisionnement en chaleur industrielle. Un effort d'innovation important devra être réalisé d'ici à 2030, tant au niveau de l'organisation que de la technologie, afin de pouvoir appliquer ces innovations technologiques entre 2030 et 2050. Le renforcement des innovations ciblées et la promotion de projets de démonstration sont au cœur de l'approche conjointe adoptée par le gouvernement, les entreprises et les organismes de recherche. Nous restons ouverts aux innovations où les solutions énergétiques vont de pair avec le remplacement des matières premières et le stockage et la réutilisation du CO₂. Enfin, le gouvernement attend des entreprises, sur la base des engagements qui ont déjà été pris et de ceux qui doivent être réévalués, qu'elles prennent leur responsabilité en investissant dans les technologies d'économie d'énergie existantes et déjà rentables.

3 Transport

Les transports sur route, sur eau, par voie ferrée et par les airs sont extrêmement importants pour notre économie. Ces secteurs dépendent fortement des combustibles fossiles à l'heure actuelle. L'Accord énergétique contient plusieurs engagements visant à réduire d'au moins 60 % les émissions de CO₂ liées au transport d'ici à 2050 par rapport aux niveaux de 1990.

Il est possible de réaliser des économies d'énergie dans le transport grâce à de nouveaux modes de conduite, au covoiturage et à l'utilisation de matériaux plus légers et de moteurs plus écologiques. Des avancées plus importantes ne seront possibles qu'en introduisant des changements au niveau des véhicules et des carburants. La motorisation électrique est déjà disponible pour les petits véhicules et pour les trajets courts. Pour le transport lourd et de longs trajets sur la route, l'eau et dans l'air, les carburants liquides et le GNL (bio) sont les plus adaptés. Beaucoup d'innovations sont encore nécessaires avant de pouvoir recourir à ces carburants de façon plus large. Par ailleurs, il faut également tenir compte de la disponibilité limitée de la biomasse, étant donné qu'elle peut également être utilisée à l'échelle mondiale dans d'autres applications, comme la production de nourriture. La vision durable sur le carburant, qui contient une vision et un programme d'actions adaptables, élaborée en collaboration avec de nombreuses organisations, sera poursuivie dans les années à venir. Les Pays-Bas s'engagent au sein de l'Europe pour des normes plus strictes en matière d'émissions de CO₂ dans le secteur du transport routier. Les Pays-Bas plaident également à l'échelle internationale pour des normes plus strictes en matière d'émissions de CO₂ dans les secteurs de la navigation et du transport aérien.

4 Puissance et lumière

D'ici à 2050, il va falloir que la production d'électricité visant à générer de la puissance et de la lumière devienne considérablement plus durable. Il faudra, par exemple, que les appareils et les lampes soient plus économiques afin que la production d'électricité puisse être réduite. La transition va entraîner une forte augmentation de l'utilisation de ressources à faible émission de CO₂ pour la production d'électricité comme le soleil, le vent et l'eau. Ces ressources renouvelables affichent des niveaux de production variables en raison des conditions atmosphériques changeantes. C'est pourquoi la flexibilité est si importante, tant au niveau de la production que de la demande. De plus en plus de parties, y compris les petits consommateurs, vont jouer un rôle dans la création de cette flexibilité. Le gouvernement regarde avec bienveillance et soutient les initiatives locales. Mais la production à grande échelle restera indispensable pour satisfaire la demande énergétique des citoyens et des entreprises.

La politique de commercialisation et de régulation actuelle offre une base solide pour garantir la fiabilité de la production d'électricité, y compris sur le long terme et avec une participation variable beaucoup plus importante. La production variable d'électricité place des exigences plus élevées sur l'infrastructure. Le gouvernement va examiner avec les gestionnaires de réseau, les parties impliquées sur le marché et les consommateurs la façon dont l'infrastructure peut également profiter de la flexibilité du marché.

Dialogue énergétique

La transition vers un approvisionnement énergétique à faible émission de CO₂ à la fois sûr, fiable et abordable représente un défi pour les Pays-Bas, l'Europe et le reste du monde. C'est un challenge pour tout le monde : citoyens, entreprises, autres gouvernements et organisations de la société civile.

Le Rapport énergétique invite citoyens, entreprises, autorités et organisations de la société civile à participer à un dialogue. Un dialogue qui permet aux participants de partager leur vision sur l'avenir de l'approvisionnement énergétique. Ils sont également invités à présenter les étapes nécessaires à la concrétisation de cette vision pour chaque fonction énergétique et à décrire ce que chacun doit consentir. De cette manière, le Dialogue énergétique contribue à la mise en place de la transition énergétique. Le dialogue sert de base à l'élaboration d'une feuille de route politique. Pendant l'élaboration de la feuille de route, le gouvernement va évaluer les idées, les étapes et les renforcements à l'aune de leur contribution à la mise en place d'un approvisionnement énergétique à faible émission de CO₂ d'ici à 2050, de leur compatibilité avec un approvisionnement abordable, fiable et sûr, de leur capacité à renforcer la structure économique et de leur intégration dans l'environnement. Le dialogue vise également à éveiller la prise de conscience sur la transition énergétique. Le gouvernement publiera la feuille de route politique et l'évaluation de l'Accord énergétique pendant l'automne 2016.

Le Dialogue énergétique s'inscrira autant que possible dans la continuité des initiatives existantes. Nous choisissons également de demander aux autorités, aux entreprises et aux organisations de la société civile d'organiser certains aspects du dialogue. Nous examinerons en concertation avec eux l'approche la mieux adaptée pour conduire le dialogue.

This report is published by:
Ministry of Economic Affairs
P.O. Box 20401 | 2500 EK The Hague
The Netherlands

www.government.nl/ministries/ez

Illustrations:
Today Designers, Utrecht
The Netherlands

Layout and printing:
Xerox/OBT, The Hague
The Netherlands

April 2016 | 91670

